

AVIS D'APPEL À PROJETS

**CONSTITUTION D'UN PLAN EN FAVEUR DU MIEUX-
ÊTRE
DES POPULATIONS DE LA GUYANE INTERIEURE**



PERIODE 2023 – 2024

Date Limite de dépôt des dossiers : vendredi 20 mars 2023 à 12h (*heure de Guyane*)

Toute candidature reçue après la date limite sera écartée.

SOMMAIRE :

PREAMBULE :	2
1. ELABORATION DE L'ACTION	3
1.1 - Objectif général de l'action :	3
1.2 - Objectifs opérationnels des actions :	3
1.3 – Types de financements pris en charge :	3
1.4 - Publics concernés et zones d'intervention :	4
2. CONSTITUTION DE LA CANDIDATURE	4
2.1 - Date limite de remise des candidatures.....	4
2.2 - Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir.....	4

CONTEXTE :

D'abord via le programme BEPI « Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane » de 2017 à 2022 et, depuis début 2023, via le Plan en Faveur du Mieux-Être des Populations de l'Intérieur (dit « Plan Mieux-Être » pour la période minimale de 2023 à 2026, l'Agence régionale de santé (ARS) de Guyane a mobilisé des budgets exceptionnels en faveur du mieux-être des populations des communes de l'intérieur.

En 2022, une révision de l'ex-programme a eu lieu avec l'ensemble des acteurs des territoires concernés (coutumiers, habitants, CDPS, mairies, associations, etc.) afin d'améliorer la présence et les actions soutenues par l'ARS sur le territoire.

En remplacement du « programme BEPI » et après consensus, l'ARS de Guyane lance, pour la période 2023-2026 une série d'Appels à Projets, engage un renforcement de la présence sur les territoires et une collaboration financière avec d'autres institutions dans un but de simplification de l'accès aux subventions par les habitants, pour les initiatives construites par eux.

L'objectif du « Plan Mieux-Être » s'inscrit dans ceux du programme précédent, à savoir renforcer les facteurs protecteurs du suicide au sein des populations de Camopi à Trois Sauts pour le moyen et Haut-Oyapock et Grand-Santi à Pidima pour le Moyen et Haut-Maroni.

Ce plan vise à développer « l'encapacitation », c'est-à-dire la mobilisation, par les communautés, des ressources endogènes pour mener leurs actions.

1. ELABORATION DE L'ACTION

Cet appel à projets est lancé en faveur des opérateurs présents sur le territoire guyanais, et plus particulièrement les associations en mesure d'organiser et d'animer des consultations et ateliers de réflexion avec les habitants, acteurs et instances coutumières dans les communes de l'intérieur.

Le porteur (ou le consortium) devra respecter le principe de l'intérêt général, et s'adapter aux besoins des populations. Il devra également donner du sens et de la cohérence aux actions menées.

Cet appel à projets couvre les années 2023 et 2024 et pourra éventuellement être poursuivi pour l'année 2025.

1.1 - Objectif général de l'appel à projets :

Les actions financées devront permettre aux habitants des communes de l'intérieur d'identifier et prioriser leurs propres solutions en faveur du mieux-être et de la prévention du suicide sur le territoire dans lequel ils vivent.

1.2 - Objectifs opérationnels des actions :

Les objectifs opérationnels de cet appel à projets consistent à organiser des consultations / travail de médiation et/ou ateliers d'élaboration de solutions autour des facteurs identifiés par les populations comme pouvant conduire au mal-être et au suicide, les amener à identifier et prioriser les actions à mener, les acteurs et les ressources nécessaires, y compris ceux et celles déjà présentes sur le territoire concerné.

Ce travail permettra aux populations de renforcer leurs compétences en matière de repérage de leurs ressources propre et de plaidoyer, comprenant des propositions de solutions concrètes à court, moyen et long terme, et améliorer ainsi la réponse des opérateurs publics et privés aux besoins priorités définis par ces populations, en s'appuyant sur les acteurs et ressources identifiées en local.

1.3 – Les actions que vous proposerez devront respecter les axes suivants :

Cet AAP vise à permettre aux opérateurs à but non lucratif, y compris nouvellement constitués, d'obtenir des financements pour mener les actions répondant aux objectifs listés ci-dessous.

L'enveloppe allouée pour cet AAP est de 120 000€ par an.

Les fonds sollicités à l'ARS dans le cadre de cet appel à projets devront être d'un montant minimal de 500€ et d'un montant maximal de 120 000€.

Le transport étant particulièrement complexe et pouvant être coûteux dans certaines zones, chaque porteur du projet devra veiller à mutualiser au maximum ses déplacements avec d'autres associations ou institutions.

1.4 - Publics concernés et zones d'intervention :

Public directement visé :

Habitants des zones allant de Grand-Santi à Pidima et de l'ensemble de la commune de Camopi (dont Trois Sauts). Une dérogation est possible, si le public de ces zones se trouve périodiquement en dehors de leur village (littoral, hospitalisation, etc.)

2. CONSTITUTION DE LA CANDIDATURE

2.1 - Date limite de remise des candidatures

La date limite pour la réception des candidatures est : vendredi 20 mars 2023 à 12h (heure de Guyane).

Toute candidature reçue après la date limite sera écartée.

2.2 - Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir

Cet appel à projets s'adresse aux associations.

Les dépôts des candidatures peuvent se faire via 2 possibilités :

Possibilité n°1 : En constituant votre demande de subvention sur le site Ma Démarche Santé (solution recommandée) : <https://ma-demarche-sante.fr> via l'AAP « Plan mieux-être »

Possibilité n°2 : En remplissant votre demande de subvention sur le [cerfa n°12156*06](#) et en le renvoyant par mail ou courrier postal accompagné :

- du RIB de l'association et statuts de l'association
- de tout autre document pouvant aider à la compréhension du projet et/ou au fonctionnement de l'association (optionnel)

Si l'association a plus d'une année d'existence :

- Rapport d'activité et bilan financier de la dernière année.

Adresse mail d'envoi : ars-guyane-interieure@ars.sante.fr avec pour objet « AAP PLAN MIEUX ETRE - *nom de l'association* »

Adresse postale d'envoi :

Mme la Directrice Générale
AAP PLAN MIEUX ETRE
Agence régionale de santé de Guyane
66, avenue des Flamboyants – CS 40696
97336 – Cayenne cedex

Pour toute question, problème technique, difficulté de dépôt ou besoin d'aide, rendez-vous par mail, SMS, appel ou WhatsApp :

Steven KUZAN (Réfèrent aux Communes de l'Intérieur) – steven.kuzan@ars.sante.fr –
06.94.25.01.84